

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres		
Afférents au C.M.	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	10

Date de la convocation
19 avril 2022

Date d'affichage
19 avril 2022

Objet de la délibération

N° 22042022009

**ACQUISITION PARCELLE AD
285 APPARTENANT A Mr
GERARD CHABIDON**

Séance du 21 avril 2022

L'an deux mil vingt deux
et le vingt-et-un avril

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., ROCHER P., ARNAUD A., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., AURELLE V.

Absents : Mrs GARRAGOS F., FOURY D., MIGNE J., MICHEL A., CHABIDON D.

Pouvoir : Mme BONCOMPAIN Carole pouvoir à Mr JOUBERT Michel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une proposition d'achat de la parcelle cadastrée AD 285 située à Chaspuzac (43320) – Route de Saint-Rémy a été faite à Monsieur Gérard CHABIDON, propriétaire.

Le prix d'acquisition de la parcelle AD 285 d'une superficie de 1189 m² est proposée à 49 938,00 euros soit 42,00 euros le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'acquérir la parcelle cadastrée AD 285 d'une superficie de 1189 m² appartenant à Monsieur Gérard CHABIDON, située à CHASPUZAC (43320) – Route de Saint-Rémy, au prix de 42,00 euros le m² soit 49 938,00 euros
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les formalités nécessaires à l'acquisition de cette parcelle

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 21 avril 2022

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,

Michel JOUBERT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 16 mai 2022

et publication ou notification

du 16 mai 2022

AR Prefecture

043-214300626-20220421-22042022009-DE
Reçu le 16/05/2022
Publié le 16/05/2022